



Le CSF et la FPFGB se présentent en cour

(Richmond, le 30 août 2010) Le mercredi 1er septembre 2010, le Conseil scolaire francophone de la C.-B. et la Fédération des parents francophones de la province se présenteront devant un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique afin de réclamer un échéancier d'exécution dans la cause qui les oppose au gouvernement de la Colombie-Britannique.

En juin dernier, conjointement avec la FPFGB, le CSF a entamé une poursuite contre le gouvernement pour trouver des solutions aux obstacles qui entravent la croissance de l'éducation en français dans la province. Cette poursuite comprend les noms d'une trentaine de parents codemandeurs et couvre une quinzaine de sites scolaires à l'étendue de la Colombie-Britannique.

Après de nombreuses tentatives infructueuses pour accélérer la cause et des appels répétés pour que la province reconnaisse le bien-fondé de cette poursuite, le CSF, la FPFGB et leurs avocats ont envisagé une approche plus directe.

La procédure qui se déroulera le premier septembre a pour but de forcer les parties à élaborer un calendrier de poursuite, c'est-à-dire à déterminer les étapes des rencontres et des échanges de documents qui précéderont l'audition de la cause proprement dite devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

Pour le Conseil scolaire et la Fédération des parents, le retard du gouvernement à reconnaître le bien-fondé de la poursuite ne fait qu'aggraver une situation déjà pénible pour les parents de toutes les écoles où l'espace manque, où les services sont inadéquats et où le bien-être des élèves est en doute.

L'ordonnance du tribunal devrait être connue très rapidement.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Pierre Claveau

Directeur, service des Relations publiques

Conseil scolaire francophone de la C.-B.

180 - 10200 Shellbridge Way

Richmond, BC, V6X 2W7

(604) 214-2617 / cellulaire : 778-840-2733

sans frais 1-888-715-2200

pclaveau@csf.bc.ca

www.csf.bc.ca